

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

N° 003_2024

Séance du jeudi 7 mars 2024

L'an deux mil vingt-trois,
Le jeudi 7 mars à dix-sept heures ;

Le Conseil d'administration s'est réuni à la René Cassin sous la présidence de Madame Jocelyne DURUT, Présidente du CCAS, en suite de convocation en date du 27 février 2024 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire – Présidente du CCAS, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Elisabeth HELLEBOID, M. Jean-Luc PIENNE, Mme Virginie VASSEUR, Mme Sylvie WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, Mme Catherine WILLEMS

Était absente :
Mme Marie-Françoise MOUQUET

Secrétaire de séance : Madame Virginie VASSEUR

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :



OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023.

VU :

Le code général des collectivités territoriales ;

Le compte administratif et le compte de gestion du CCAS d'Haverskerque pour l'exercice 2023 ;

CONSIDERANT QUE :

Le solde total entre les dépenses et les recettes réalisé en 2022 au budget du CCAS d'Haverskerque a donné lieu à un déficit de 1441.14€ ;

Le résultat cumulé est de 14 350.26 € ;

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées au budget primitif du CCAS pour l'exercice 2024 doivent être couvertes ;

Le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2024 reprend les résultats de l'exercice 2023 ;

Le Conseil d'administration,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire – Présidente du CCAS,

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(8 voix POUR)

- **REPRENDRE** à hauteur de 14 350.26 €, le résultat en dépenses de fonctionnement et l'inscrire au compte 002 - Solde d'exécution de fonctionnement reporté sur l'exercice 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE
Présidente du CCAS

